




À VOUS DE JOUER, TESTEZ-VOUS ! Les réponses sont en bas de page

QUESTIONS...

- 1-Le pictogramme  signifie que le produit peut provoquer le cancer.
Oui Non
- 2-Je peux reconditionner, sans problème, un produit chimique dans une bouteille, un récipient alimentaire.
Oui Non
- 3-Je peux me laver les mains à l'essence ou au solvant, cela ne risque rien.
Oui Non
- 4-Je porte des gants de protection lors de mon travail, j'évite donc le lavage des mains en fin de poste.
Oui Non
- 5-Je peux prendre mon café et mon casse-croûte à mon poste de travail.
Oui Non
- 6-Les huiles de vidange sont dangereuses pour ma santé.
Oui Non
- 7-Pour nettoyer mon poste de travail et mes vêtements, j'utilise la soufflette.
Oui Non
- 8-Les produits chimiques mis sur le marché ne sont pas dangereux pour la santé.
Oui Non
- 9-Les produits chimiques sont dangereux uniquement par contact cutané.
Oui Non
- 10-Les poussières et fumées dans les activités de mécanique ne sont pas dangereuses pour la santé.
Oui Non

RÉPONSES ...

1. **Oui** : ce pictogramme signifie Produits Chimiques Dangereux, sensibilité à l'aspiration, toxicité pour certains organes cibles, respectivement, toxicité spécifique pour certains organes cibles.
2. **Non** : il est formellement interdit de reconditionner des produits chimiques dans des contenants alimentaires. Et tout reconditionnement doit donner lieu au reposicionnement de l'étiquette sur le nouveau.
3. **Non** : il s'agit d'un contact cutané direct avec des produits chimiques dangereux pour la santé.
4. **Non** : le port de gants de protection ne remplace pas le lavage des mains.
5. **Non** : il est formellement interdit de boire ou manger à son poste de travail.
6. **Oui** : les huiles de vidange sont des huiles dégradées et potentiellement chargées en substances dangereuses pour la santé (CMR).
7. **Non** : le nettoyage de fin de poste à la soufflette est à proscrire (remise en suspension des substances dangereuses).
8. **Non** : il est nécessaire de connaître l'étiquetage et la classification des produits utilisés (conseils de sécurité pour l'utilisation et le stockage) via l'étiquette ou la FDS (Fiches de Données de Sécurité du produit).
9. **Non** : les voies de pénétration des produits chimiques sont le contact cutané, l'inhalation et l'ingestion (mains à la bouche, stylo, cigarette....).
10. **Non** : les poussières métalliques peuvent être de différentes origines et peuvent être composées de substances CMR.

POUR NOUS CONTACTER

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre Service de Santé au Travail

<p>SIÈGE ADMINISTRATIF ET SOCIAL CENTRE D'ÉTUPES Allée Hugoniot - Zone Technoland/Brognard BP 12106 - 25462 ÉTUPES CEDEX Tél. 03-67-06-84-10</p>	<p>SIÈGE ADMINISTRATIF ET SOCIAL 5A, rue Bougauld BP 59 39107 DOLE CEDEX Tél. 03-84-79-89-00</p>
--	--



Contact Sstnfc :
contact@sstnfc.com <http://www.sstnfc.com/>

Contact AIST 39 :
contact@aist39.org <http://www.aist39.com/>



RISQUE CHIMIQUE EN MÉCANIQUE AUTOMOBILE

S'informer pour mieux se protéger





REPÉRER LES SITUATIONS EXPOSANTES

Vous travaillez dans le secteur de l'entretien automobile, motos, poids lourds, engins agricoles, vous manipulez divers types de produits.

Vous êtes exposés au risque chimique

Le risque chimique en mécanique est lié à l'utilisation des divers produits (liquide de frein, liquide de refroidissement, solvants, dégriffants, ...), mais aussi au contact des huiles usagées (huile moteur, huile de boîte,...) et à l'exposition aux gaz d'échappement. En effet, certains produits dont les huiles usagées et les gaz d'échappement contiennent des substances toxiques voire cancérogènes.

Ces substances peuvent avoir de nombreux effets sur l'organisme, certains immédiats (céphalées, vertiges, troubles digestifs,...) et d'autres à long terme, comme :

Effets cancérogènes
Effets mutagènes
Toxicité pour la reproduction

Les situations de travail exposantes

- Vidanges.
- Réalisation des niveaux.
- Graissage et dégrillage des organes mécaniques.
- Changement de filtres.
- Mise en fonctionnement des moteurs dans l'atelier.



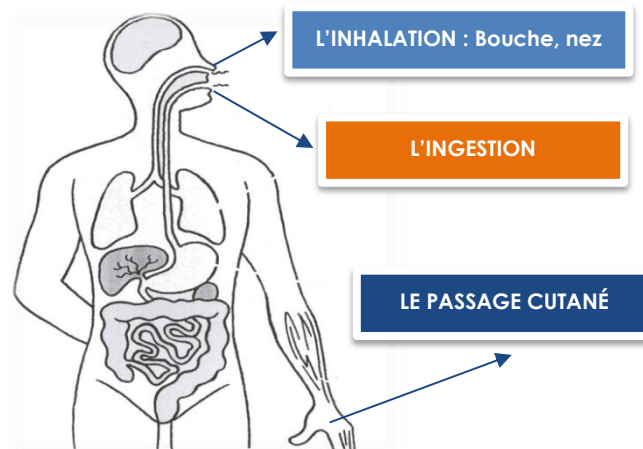
Certains produits sont étiquetés comme agents chimiques dangereux. Pictogrammes, mentions de danger, d'avertissement, vous informent sur les dangers liés à l'utilisation.



INFORMEZ-VOUS !
LISEZ L'ÉTIQUETTE

QUELS RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

Les voies d'exposition



Les conséquences pour votre santé

- Solvants : irritations cutanées, oculaires, troubles digestifs et neurologiques.
- Carburants : l'essence contient du benzène : cancer du sang.
- Huiles : hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et amines aromatiques : eczéma, cancer cutané, cancer de la vessie.
- Poussières : amiante : cancer des poumons.
- Fibres céramiques réfractaires : possible cancérogène.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les fumées des gaz d'échappement sont reconnues cancérogènes.
Il est donc impératif d'éviter l'inhalation de celles-ci, en évitant la mise en fonctionnement des moteurs des véhicules à l'intérieur de l'atelier ou en utilisant les tuyaux d'évacuation prévus à cet effet.



En cas de contact accidentel avec des solvants, des colles, du gazole,... se changer immédiatement et laver soigneusement la peau exposée à l'eau et au savon.

LES BONNES PRATIQUES

Au poste de travail

- Veiller à utiliser les cuves de récupération des huiles usagées évitant le contact avec celles-ci.
- Veiller à déposer les chiffons souillés de produits (solvants, dégriffants, ...) dans des containers prévus à cet effet et fermés.
- Veiller à mettre systématiquement en route les systèmes d'aspiration existants (évacuation des gaz d'échappements, par exemple).
- Ne pas obstruer ni modifier les installations d'aspiration présent sur certains outils (ponceuse, ...) à votre seule initiative.
- Signaler systématiquement à votre employeur tout dysfonctionnement du matériel.
- Limiter fortement l'utilisation de la soufflette.

L'hygiène

- Ne pas manger et boire au poste de travail.
- Se doucher après la journée de travail.
- Se laver régulièrement les mains, même si port de gants de protection.
- Séparer les vêtements de ville et les vêtements de travail.
- Changer régulièrement les vêtements de travail.

La protection individuelle

Porter les équipements de protection adaptés et les entretenir

Gants simples ou manchettes adaptés à la manipulation des produits chimiques (nitrile, caoutchouc,... répondant à la norme EN 374).

Vêtements de travail (ensemble pantalon, veste) en coton ignifugé ou textile technique ininflammable.

Chaussures de sécurité montantes et fermées avec semelles antidérapantes et anti-perforation.



Porter impérativement un masque type FFP3 lors de la génération de poussières ou fumées et masque à cartouches lors du contact avec des vapeurs (solvants, peintures, ...).

Le suivi médical

- Signaler à votre Médecin du Travail toute anomalie.
- Effectuer les examens complémentaires de dépistage prescrits.